

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance :

21 + 5 procurations pour
l'approbation du procès-
verbal du Conseil Municipal
du 5 juin 2026

22 + 5 procurations pour les
délibérations 3a à 11a

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
7 juillet 2026 par
Monsieur Charles
SCHNEBELEN
Maire de Thann

et affichée à la porte de la
mairie en date du
7 juillet 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2026

Point n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Procès-verbal approuvé par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 3a – Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la CLECT de Thann-Cernay – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le Conseil Municipal :

- approuve la désignation des deux représentants de la Ville de Thann appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Thann-Cernay, à savoir :
 - Monsieur Charles SCHNEBELEN, représentant titulaire,
 - Madame Aude BINDER, représentante suppléante.

Délibération approuvée par : 27 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 3b – Demande d'attribution d'un Fonds de concours 2026

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet soumis à l'attribution du Fonds de concours,
- sollicite la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour l'attribution d'un Fonds de concours dans le cadre du règlement d'intervention des Fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier, pour un montant de 22 188 euros selon le détail ci-dessus,
- sollicite le versement de l'acompte prévu dans la convention 2015-2020, annexe 5,
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Délibération approuvée par : 27 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 4a – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal :

- modifie en conséquence, le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'annexé à la présente délibération,
- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

Délibération approuvée par : 27 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 4b – Fixation du nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel au Comité Social Territorial e maintien du paritarisme numérique

Le Conseil Municipal :

- fixe le nombre de représentants du personnel titulaires à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Délibération approuvée par : 27 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 5a – Approbation de la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanisme entre la Ville de Thann et la Communauté de Communes de Thann-Cernay

Le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanisme,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Délibération approuvée par : 27 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 6a – Attribution de subventions aux associations sportives et de loisirs

Le Conseil Municipal :

- se prononce en faveur de la répartition de l'enveloppe d'un montant de **53 310 €** inscrit au budget primitif 2026, au bénéfice de l'Office des Sports et des Loisirs de Thann pour répartition entre les différentes associations sportives et de loisirs, selon les propositions du rapporteur,
- se prononce en faveur de la répartition de l'enveloppe d'un montant de **4 374 €** inscrit au budget primitif 2026, au bénéfice des associations de loisirs selon les propositions du rapporteur,
- approuve l'attribution de la subvention de déneigement d'un montant total de **1 980 €** au Ski Club Vosgien Thann,
- approuve l'attribution de subventions d'un montant total de **3 825 €** aux associations de natation thannoises, et **2 280 €** à l'association des Archers de la Thur,
- approuve l'attribution de subventions d'un montant total de **2 000 €** pour les différentes associations organisant des festivités à l'occasion de leurs anniversaires,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux différents mandatements.

Délibération approuvée par : 27 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 6b – Approbation de la mise en place des passeports thannois – le pass « Aventhur »

Le Conseil Municipal :

- approuve la mise en place du dispositif du pass « Aventhur » à partir de la rentrée de septembre 2026,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre les associations et la Ville de Thann, selon la convention type, ci-annexée,
- dit que le montant de prise en charge correspond à 50 % du coût de la licence ou du coût de l'activité plafonné à 100 €,
- dit que ce dispositif de soutien est accordé pour une seule activité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux différents mandatements.

Délibération approuvée par : 23 voix
Abstention : 4 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 7a – Attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations culturelles et culturelles

Le Conseil Municipal :

- attribue les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement	Propositions
9 de Chœur	180€
Accueil au Pays de Thann	750€
La Société des Amis de la Collégiale de Thann	500
La Société d'Histoire Les Amis de Thann	900€
AROC (Association pour le Rayonnement de la Collégiale)	900€
Atelier Vocal Féminin	315€
Les Bâisseurs	1 200€
Cercle d'échecs de la Thur	720€
Chœur des Rives de la Thur	600€
Chorale de l'Amitié	600€
Cercle Thannoï des Arts	500€
Ensemble Vocal du Pays de Thann 30 ans	570€
Les Joyeux Vignerons de Thann	400€
Les Amis de la Synagogue de Thann	500€
Les Nouveaux Comédiens de Saint-Théobald	650€
Orchestre d'Accordéons Saint-Thiébaud Thann	600€
Les Petits Chanteurs de Thann	900€
Sorisaya	400€
Thann Villes Jumelles et Amies	540€
L'Atelier Repaire culturel	500€
AS DE Z'IRE	350€

Subventions exceptionnelles	Montant
Les Joyeux Vignerons	3 000€
AROC	600€

Délibération approuvée par : 27 voix
 Abstention : 0 voix
 Contre : 0 voix

Délibération n° 7b – Attribution de subventions à diverses associations patriotiques

Le Conseil Municipal :

- attribue les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement	Propositions
FNACA	100,00
Médailleurs Militaires	100,00
UNC Thann	250,00
UIACAL Thann	100,00
Souvenir Français	250,00
FNCV	100,00

Délibération approuvée par : 27 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 8a – Attribution d’une subvention à l’association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann »

Le Conseil Municipal :

- approuve l’attribution d’une subvention de fonctionnement à l’association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann », d’un montant de 2 000 euros pour l’année 2026.

Délibération approuvée par : 27 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 8b – Attribution d’une subvention à la librairie BISEY dans le cadre du dispositif de soutien aux librairies de proximité issu de la loi

Le Conseil Municipal :

- a approuve l'attribution d'une subvention pluriannuelle à la société « Librairie BISEY » dans le cadre du dispositif de soutien issu de l'application de la loi dite « DARCOS » au bénéfice des librairies indépendantes de proximité,
- valide l'inscription des crédits aux budgets des exercices concernés,
- indique que les montants annuels seront versés trimestriellement,
- fixe le montant de cette subvention pluriannuelle à 17 615 € qui seront versés selon les modalités suivantes :
 - 6 500 € pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027,
 - 5 850 € pour la période du 1^{er} septembre 2027 au 31 août 2028,
 - 5 265 € pour la période du 1^{er} septembre 2028 au 31 août 2029,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, d'une durée de trois années, annexée à la délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par : 27 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 9a – Attribution de subventions à diverses associations environnementales

Le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution de subventions de fonctionnement, selon la répartition détaillée ci-dessus, aux associations des Croqueurs de Pommes (Piémont Sud Alsace), des Jardins Familiaux, de la Ligue de Protection des Oiseaux groupe local de Saint-Amarin, du Syndicat des Apiculteurs de Thann et Environs, de Coup de Patte, au titre de l'année 2026 pour un montant total de 2 550 €.

Délibération approuvée par : 27 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 10a – Approbation de la mise en place du dispositif « Boîte thannoise d'urgence »

Le Conseil Municipal :

- approuve la mise en place sur le territoire communal du dispositif « Boîte thannoise d'urgence » ayant pour objectif de faciliter l'intervention des services de secours au domicile des habitants,
- autorise l'acquisition des boîtes, des fiches d'informations médicales et des supports de communication nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- prévoit la distribution gratuite des boîtes d'urgence aux habitants de Thann, selon les modalités et le plan de communication définis par la municipalité (réunions d'information, présentation),
- précise que les informations contenues dans les boîtes d'urgence sont renseignées et conservées par les usagers, sous leur seule et entière responsabilité, incluant la nécessité de les mettre à jour régulièrement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action et à solliciter toute subvention susceptible de contribuer à son financement.

Délibération approuvée par : 27 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Délibération n° 11a – Attribution de subventions – Défi KM 2026

Le Conseil Municipal :

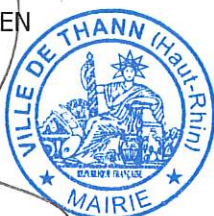
- approuve le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de :
 - o 350 € pour la coopérative scolaire de l'école du Kattenbach,
 - o 200 € pour la coopérative scolaire de l'école élémentaire du Bungert,
 - o 150 € pour la coopérative scolaire de l'école élémentaire du Blosen,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 27 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance